

COMMUNE D'ESTERNAY

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

11 FEVRIER 2016

Affiché du 12/02/2016 AU 12/03/2016

Présents : Patrice VALENTIN, Jean-Luc BATONNET, Dominique VANDIER, Alain ROYER, Jammes DOYEN, François PARIS, Frédérique BORDES, Nicolas PERDREAU, Patricia ROYER, Alexandra BEDEL, Valérie MELO.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marie-France GEERAERTS à Patrice VALENTIN, Claude BELIN à Jammes DOYEN, Sandrine ROUSSEAU à Nicolas PERDREAU, Denis TRIQUENOT à Valérie MELO, Nathalie FOUQUET à François PARIS.

Absente excusée : Maud MASCIO

Absent non excusé : Daniel BISI

Secrétaire de séance : François PARIS

OUVERTURE DE LA SEANCE à 20h 00 sous la Présidence de M. le Maire, Patrice VALENTIN

M. le Maire fait part à l'assemblée du décès de M. François GIRARD, Maire de Saint-Bon. Une pensée toute particulière pour son épouse et sa famille.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, l'assemblée :

Adopte les procès-verbaux des séances des conseils municipaux du 15 décembre 2015 à 20 h 00 et 21 h 30.

Prend acte d'une décision prise dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie et ayant pour objet la renonciation à user de son droit de préemption pour des immeubles couverts par la zone de préemption.

Acte de l'acceptation par le M. le Sous-préfet, de la démission de Mme Colette DAUTRY, 5^{ème} adjointe au maire desdites fonctions et de celle de conseillère municipale. Suite à cette démission, M. le Maire propose à l'assemblée de ne pas procéder à l'élection d'un nouvel adjoint et de supprimer le poste vacant en question. Proposition acceptée à l'unanimité. M. le Maire remercie Mme DAUTRY pour le travail qu'elle a pu faire et l'implication qui a été la sienne. Il précise qu'elle reste toutefois l'un des acteurs de notre commune dans la poursuite de ses actions dans le domaine culturel et notamment l'organisation de la Fête du Livre, des expositions...

Suite à sa délibération de novembre dernier, décidant la réalisation d'une étude afin de construire en continuité des Espaces Médicaux I et II, place des Droits de l'Homme un équipement à destination des professionnels de la santé du domaine bucco dentaire, informe du dossier en cours. Le projet à ce stade de l'étude est pré ciblé à 304.000 € HT. Parmi les différentes aides financières sollicitées, il sera demandé à la Communauté de Communes Portes de Champagne l'attribution d'un fonds de concours afin de contribuer à la réalisation de cet équipement dont l'utilité dépasse manifestement l'intérêt communal.

Approuve l'ensemble du scénario de cette opération et autorise M. le Maire à déposer le permis de construire.

Vote une subvention à l'Association La Starnacienne dans le cadre du soutien à l'animation qu'elle organise le 13 mars prochain pour la Journée Internationale de la Femme.

Autorise M. le Maire à engager liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice en cours.

Suite à son accord de principe de décembre dernier autorisant T.D.F. à porter une étude pour l'implantation d'un pylône destiné à fournir tout service de communications électroniques sur un terrain propriété de la commune situé partie nord, diffère toute décision contractuelle durant la recherche d'autres zones d'implantation possible sur la commune. Aucune délibération ne sera prise ce jour.

Suite à sa décision de ne pas pourvoir au remplacement de Mme DAUTRY, Maire Adjointe en charge du service des espaces verts et, afin que les agents de ce service disposent de sujétions techniques et conseils sur les travaux à réaliser et leurs dates de réalisation, les moyens à mettre en œuvre et l'organisation des chantiers, Retient la sujétion faite par M. le Maire de faire appel à une assistance technique et de conseils au travers d'une prestation qui serait assurée par la Sarl Pierre GEERAERTS, Créateur de jardins.
Une première réunion est programmée le mardi 23 février prochain à 17 H.

Acte que la condition assortie à la régularisation de l'acte authentique de vente de la parcelle cadastrée section AB n° 202 (*abattage des arbres implantés sur la parcelle en nature de peupleraie*) est levée. Les formalités liées à cette acquisition vont être engagées.

Les collectivités peuvent attribuer à leurs comptables, une indemnité sans que celle-ci ne présente toutefois un caractère obligatoire. Son versement se justifie par la réalisation effective de prestations pour lesquelles le comptable du Trésor peut intervenir personnellement en dehors des prestations obligatoires inhérentes à ses fonctions de comptables assignataires. M. DUCHATEAU, nouvellement nommé à la Trésorerie de Sézanne a sollicité son versement. Considérant que la préparation budgétaire et le suivi sont réalisés en s'appuyant sur les ressources internes de la collectivité, que les missions de conseils et d'assistance en matière budgétaire, économique financière et comptable rendues auprès de la Commune sont celles que toute collectivité est en droit d'attendre de la DGFIP et non pas de l'engagement et de l'investissement personnel consentis en dehors des horaires habituels de travail du comptable, comme cela se passe depuis de nombreuses années. Refuse le versement de cette indemnité.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et représentés

Un bilan des dernières réunions du conseil communautaire est fait.

M. Jean-Luc BATONNET concernant le scolaire et le regroupement des Communautés de Communes

M. Alain ROYER concernant les travaux de voirie

M. le Maire concernant le notamment le domaine économique et le projet de construction MINERVE.

Affaires diverses

_ Prévision d'un projet éolien entre Neuvy et Champguyon. Il semble que certains mâts éoliens soient plus près du bâti d'Esternay que de Neuvy.

_ Dates à retenir : 17 mars 2016 à 20 H pour la commission des finances et 24 mars 2016 même heure pour le conseil municipal qui sera notamment celui du vote des budgets.

_ La convention locale de la Maison de services au public entre La Poste, la Commune d'Esternay et 4 partenaires : Pôle Emploi, la CARSAT, la MSA et la CAF de la Marne a été signée le 20 janvier 2016. Cette convention a pour objet de définir les modalités dans lesquelles la Poste propose au public les services des Partenaires au sein d'un espace mutualisé, prenant la forme d'une maison de services au public au sein du Bureau.

_ Programmation de la tournée 2016 du Théâtre à la Ferme et représentation à Esternay. La Commune demeure favorable à cette représentation et renouvelle son soutien et son engagement financier pour 2016.

_ M. le Maire avait sollicité les conseillers pour qu'ils visitent le site internet de la commune et lui fasse retour des points qui leur apparaît intéressants, utiles, de bonne qualité, attractifs et, en opposition, les éléments sur ce qui a déplu et pourquoi. Il réitère sa demande qui a pour but de donner un fil conducteur plus large que celui qu'il suggère lui-même à la personne en charge du site.

_ Une étude pour une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) vient d'être lancée sur le périmètre du Pays de Brie et Champagne. Une information et le passage dans la commune d'un technicien habilité avec un véhicule identifié COMAL SOLIHA pour identifier quantitativement les patrimoines immobiliers qui pourraient entrer dans la démarche d'amélioration de l'habitat. Une communication va être faite vers les habitants.

_ Campagne sur le bio-déchets : un travail a été engagé sur la réduction des déchets avec différentes Communautés de Communes. Cette démarche doit permettre d'identifier les méthodes et mode de tri des foyers. Un questionnaire sera distribué courant mars dans les foyers.

_ Pour assurer la pérennité de l'Association de Pêche « Esternay la truite du Grand Morin, il a été décidé à l'unanimité des deux A.A.P.P.M.A. leur regroupement sous le nom de « LA FARIO du HAUT MORIN – La Ferté/Esternay ». M. le Maire remercie Michel BOURGEOIS, Président de l'association de nombreuses années pour son implication à trouver des partenaires pour maintenir l'activité Pêche sur Esternay.

_ Possibilité de participer à des séances d'initiation gratuites « les gestes qui sauvent ». Pour s'inscrire : le calendrier des sessions est disponible sur marne.gouv.fr - inscription par mail : pref-gestesquisauvent@marne.gouv.fr ou au 03 26 13 37 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h.

_ Alain ROYER : compte rendu de la commission travaux qui s'est déroulée la semaine dernière.

_ Projet RAM (relais d'assistantes maternelles) : M. le Maire rappelle que c'est un service de territoire et qu'il doit être maintenu sur la Commune. Celui-ci fait partie des attentes formulées par les Assistantes Maternelles. Le projet déjà en service sur Montmirail doit être opérationnel en septembre sur Esternay. Il n'y a pas de frein en regard du regroupement Sézanne-Montmirail-Esternay.

_ Désertification médicale : M. le Maire rappelle en quelques mots que la Commune ne peut en aucun cas être mise en cause sur cette situation. La Commune ne s'est jamais désinvestie pour exemple ; elle a été la seule à signer une convention en Champagne-Ardenne avec une étudiante en médecine qui est actuellement l'une de nos médecins ; la construction de l'Espace Médico Social qui accueille des professionnels de la santé...

Une Robinette Info (4 pages) sera distribuée aux administrés avant fin février.

Levée de séance : 22 H 15

Patrice VALENTIN

Maire



Vu le secrétaire de séance

